

L'équilibre offre-demande de la prochaine campagne se prépare dès maintenant

Au-delà de la situation actuelle, que la filière pomme de terre affronte avec énergie pour approvisionner au mieux les Français en pommes de terre de France, le **CNIPT et ses Fédérations restent attentifs aux enjeux fondamentaux de la filière.**

Des actions structurantes sont sans doute à engager mais, au préalable, **il est surtout essentiel que les volumes mis en marché soient mieux maîtrisés, et cela ne peut passer que par une réduction importante des surfaces emblavées.**

L'équilibre offre-demande de la prochaine campagne est à anticiper dès à présent. La consommation nationale en frais s'est stabilisée depuis quelques années autour de 1,1 million de tonnes. La demande de l'industrie française absorbe à ce jour environ 1,2 million de tonnes. L'export représente près de 3 millions de tonnes. **La demande connue en pommes de terre d'une qualité consommable en frais ou pour l'industrie est donc d'un peu plus de 5 millions de tonnes. La raison devrait conduire la filière à envisager une production strictement équivalente aux années précédentes.**

Les emblavements 2020 doivent se décider avec prudence et en connexion avec les besoins du marché. Chacun doit être responsable face à la production, à ses débouchés et à ses potentiels.

Chaque emblavement doit être décidé en fonction du débouché préalablement défini.

Les incertitudes actuelles portent les germes de nombreuses inconnues pour l'été et l'automne 2020, ce sont des raisons supplémentaires pour caler les emblavements à un débouché sécurisé.

Le marché du frais est en recherche constante de valorisation, les pommes de terre sont reconnues pour leurs variétés et leurs qualités, adaptées à la segmentation culinaire et aux attentes des consommateurs. Les contrats passés par les opérateurs doivent correspondre aux besoins.

Seul l'équilibre offre-demande permet de garantir un revenu décent à la production, des conditions de travail convenables pour les négociants/conditionneurs et des produits de qualité pour les commerçants qui assurent la satisfaction des consommateurs.

Le CNIPT en appelle donc à la responsabilité de chacun, de la production au commerce pour préserver l'outil économique de l'ensemble des entreprises, répondre aux attentes qualitatives des consommateurs ainsi que des acheteurs, français et étrangers, et pour préserver la compétitivité de la filière.

À propos du CNIPT

Créé en 1977, le Comité National interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) a pour objectif de valoriser la pomme de terre de consommation française sur le marché du frais. Il est reconnu comme interprofession nationale par les pouvoirs publics. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013 et du code rural. Le CNIPT représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production au commerce.

Contact presse : Sabrina Adam – sadam@cnipt.com – Tél : 01 44 69 42 17